

Projet d'établissement et approche systémique : un lycée professionnel agricole s'engage dans une démarche d'Agenda 21¹ scolaire

Bertrand Gaufryau

Depuis fin 2007, le lycée professionnel rural Sainte Elisabeth, situé à proximité de Dax, dans les Landes, s'est engagé dans une démarche Agenda 2 qui devient le fil conducteur du projet d'établissement. Programme d'actions et véritable « état d'esprit de la pédagogie de projet » de l'établissement, élèves, l'ensemble du personnel du lycée et partenaires associatifs et institutionnels du territoire jouent le jeu.

En 2007, le Conseil Régional d'Aquitaine lance un appel à projet auprès des lycées de son territoire, afin que certains d'entre eux deviennent lycées pilotes dans la réalisation du programme Agenda 21 de la Région. L'Agenda 21 est, pour la collectivité, un guide de mise en œuvre du développement durable sur son territoire. Chaque lycée doit proposer un projet, indiquant comment il souhaite s'engager sur le développement durable et/ou la cohésion sociale et la solidarité deux piliers fondamentaux de cette démarche. L'objectif final étant pour la région, que tous les établissements rentrent, à terme, dans cette démarche.

¹ Qu'est-ce que la démarche Agenda 21 ?

En 1992, 173 pays présents au Sommet de la Terre de Rio ont ratifié et adopté le programme Action 21 (connu en Anglais comme Agenda 21). Il s'agit d'un programme d'actions mondial pour le développement durable au XXI^{ème} siècle. Dans le chapitre 28 de ce programme, les collectivités territoriales sont invitées, en s'appuyant sur les partenaires locaux que sont les entreprises, les habitants et les associations, à mettre en place un Agenda 21 à leur échelle : un agenda 21 local.

Ainsi, lorsque l'on parle de collectivités engagées dans une démarche Agenda 21, il s'agit d'un Agenda 21 local. Ce dernier est un programme d'actions concrètes, un guide de mise en œuvre du développement durable sur le territoire de la collectivité, autour du cadre de référence suivant (pour être reconnu par le ministère de l'écologie) :

- lutte contre le réchauffement climatique
- préservation de la biodiversité et des ressources naturelles
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations
- épanouissement de tous les êtres humains
- mode de production et de consommations responsables

A l'initiative des élus, l'agenda 21 peut être porté à toutes les échelles territoriales : une région, un département, une commune, une structure intercommunale. La collectivité choisit le processus de concertation pour mener à bien les étapes successives de la démarche : diagnostic partagé, identification des enjeux, formulation d'objectifs et d'une stratégie, programmation d'actions, mise en œuvre et évaluation.

Le lycée professionnel rural Sainte Elisabeth saisit cette occasion. Le lycée est situé à 2 km au sud de Dax, dans les Landes. L'établissement regroupe environ 180 élèves pour huit classes, de la 4^{ème} au Bac pro : 4^{ème} et 3^{ème} de l'enseignement agricole, CAPA service en milieu rural, BEPA services aux personnes, Bac Pro services en milieu rural, préparation au concours infirmiers et paramédicaux.

La pédagogie de projet au cœur du fonctionnement du lycée

L'établissement voit tout de suite l'intérêt de répondre à cet appel à projet. Cela découle de la nature de son fonctionnement participatif qui y est à l'oeuvre. Cette notion d'aventure collective est au cœur de ses pratiques comme les autres lycées relevant du Ministère de l'Agriculture. En outre, la démarche pédagogique des établissements relevant de ce Ministère est fondée sur la pédagogie de projet. Le lycée est habitué à « l'approche projet » et à sa mise en œuvre, élément indispensable pour lui, pour rentrer dans l'état d'esprit « Agenda 21 ». De plus, dans le cadre de la convention avec ce ministère de tutelle, les établissements ont des missions à faire vivre, dont une, en totale cohérence avec la notion d'agenda 21 : la mission d'animation et de développement des territoires. Pour l'équipe pédagogique, un établissement scolaire est un lieu de formation mais aussi d'éducation. La démarche Agenda 21 devient une réelle opportunité pour mettre en mouvement tous les acteurs de l'établissement, pour remettre au cœur de l'établissement le concept de projet collectif, pour approfondir son ancrage territorial et les liens avec différents partenaires. La communauté éducative était convaincue que ce projet d'éco-citoyenneté serait un nouveau temps de développement de l'établissement, mettant l'accent sur l'action collective. De plus, la dimension de l'ancrage territorial est essentielle ici car le lycée vit avec son territoire et pas uniquement sur son territoire. Enfin, une sensibilité propre de l'établissement fait que l'école est considérée comme un outil d'éducation à la citoyenneté.

L'implication de toute l'équipe du lycée

Ainsi, fin 2007, le lycée Sainte Elisabeth, fait partie des huit établissements sélectionnés par la Région, pour tester la déclinaison de son Agenda 21.

Dès le départ, la démarche est claire pour la communauté éducative : il s'agit du projet de l'établissement et l'implication de toutes les personnes du lycée est nécessaire : les élèves et l'équipe de salariés (enseignants, personnel administratif et technique). Ce projet est abordé et travaillé en réunions pédagogiques, où tous les salariés sont réunis, et la mise en œuvre de la démarche se fait collectivement.

La mise en place d'un comité de Pilotage

Dès le lancement du projet, un Comité de Pilotage de l'Agenda 21 a été constitué. Tout d'abord, a été lancé un appel à candidature auprès de l'ensemble des salariés du lycée. Rapidement, s'est mis en place un groupe de plusieurs adultes,

représentant toutes la catégories de salariés. Dans un second temps, les élèves via leurs éco-délégués élus (voir plus loin dans le texte) sont venus élargir cette structure. Ce comité de pilotage est un véritable lieu d'échanges et de décision, dont la philosophie participative constitue un des axes fondateurs, et est au cœur du projet Agenda 21. Il recense tous les projets potentiels, idées et décide de leur mise en œuvre. Il assure le lien avec les partenaires, les groupes de travail, l'ensemble des membres de la communauté éducative du lycée.

La sensibilisation de l'ensemble des adultes

Dans la réponse à l'appel à projet, l'établissement s'est positionné sur les deux piliers proposés par la Région : le développement durable, la cohésion sociale et la solidarité.

Le premier travail engagé, début 2008, est la mise en place de journées de sensibilisation pour l'ensemble du personnel du lycée : qu'est-ce que l'Agenda 21 et le développement durable. Pour organiser ces journées, le lycée bénéficie de l'accompagnement méthodologique du Graine Aquitaine, réseau régional d'éducation à l'environnement. Ce qui est notable ici est que la grosse majorité du personnel a adhéré spontanément à la démarche. La valeur éducative du projet intéresse les enseignants. Le projet a été abordé de manière collective. Et si nombreux étaient ceux qui ne connaissaient pas explicitement la démarche Agenda 21, la plupart connaissaient la thématique du développement durable. Au fur et à mesure des petits groupes de travail se sont mis en place pour mener les différentes actions.»

La réécriture du projet d'établissement

Afin que la prise en compte du développement durable, de la cohésion sociale et de la solidarité dans l'établissement ne soit pas le fait de quelques actions ponctuelles au sein du lycée, mais bien un projet pérenne, le projet de l'établissement a été réécrit à la lumière du cadre de référence de l'Agenda 21. Il s'agissait de voir comment le changement climatique, la biodiversité, le bien-être des personnes, la cohésion sociale et la solidarité, la production et la consommation responsable, le mode de gouvernance, pouvaient être pris en compte au sein des missions auxquelles un établissement relevant de l'Enseignement Agricole doit répondre (éducation, enseignement, insertion sociale, animation du territoire, lien de l'établissement avec son environnement, formation du personnel, nature de l'immobilier et des équipements). Le projet de l'établissement sur la période 2008-2012 ainsi réécrit est devenu une véritable feuille de route pour mener les actions.

Un forum sur le développement durable

Pour optimiser le lancement du projet Agenda 21, l'objectif est de pouvoir le démarrer avec une rentrée scolaire. Cependant, en attendant la rentrée de septembre 2008, l'heure est aux premières actions et à la sensibilisation.

Ainsi, un travail se réalise sur les façons d'améliorer le tri des déchets, la récupération des piles et des cartouches d'imprimantes. Une sensibilisation classe par classe est réalisée sur le développement durable par les enseignants et l'association « Planète précieuse », une association de sensibilisation au développement durable. Et dès juin 2008, les enseignants préparent le premier forum développement durable du lycée Sainte Elisabeth.

Ce forum, qui se déroule en septembre 2008, a pour objectif d'approfondir la sensibilisation des élèves au développement durable. Au programme : des ateliers de découverte autour de l'eau et des déchets, des vidéo-débats sur la biodiversité, le cycle de l'eau et le réchauffement climatique pour les lycéens, des cafés-rencontres avec Albert Jacquard² et Anne Etchegoyen³, deux des parrains de l'Agenda 21, de nombreux stands (commerce équitable, produits biologiques, tri des déchets, gestion de l'eau animés par des associations⁴ ou des collectivités). Mais également l'encadrement, par les élèves de lycées, de classes de primaires et un concours de construction d'une poubelle en matière recyclée.

Le développement de divers projets

Suite au forum, les différents projets du lycée se mettent en place.

L'élection, par exemple, dans chaque classe de deux « éco-délégués ». Ces élèves, sont chargés de faire le lien avec leur classe sur les actions qui se mènent. Ils ont un rôle de proposition d'actions, de transmissions de l'information. Ils rejoignent les différents groupes de travail mis en place au sein du lycée, avec les enseignants, les partenaires. Ces groupes de travail sont constitués autour de deux thématiques fortes : la consommation responsable (gestion des déchets, tri sélectif, énergie, eau et transport) et la cohésion sociale et la solidarité.

En projets, on trouve, entre autres, les actions suivantes : une alimentation à la cantine à base de produits de saison et biologiques, l'entretien des espaces verts du lycée par un ESAT (Établissement Spécialisé d'Aide par le Travail) avec le choix d'espèces non consommatrices d'eau autre que pluviale, la mise en place sur le lycée d'un espace dédié à la biodiversité, des points « écoute » pour éviter le décrochage scolaire...

Un exemple : le projet *Car à Pattes*

Focalisons sur une action mise en place avec les élèves : le projet Car à Pattes. L'association Graine Aquitaine, qui accompagne le lycée, émet l'idée d'initier des plans de déplacements scolaire pour les écoles primaires de la ville de Dax dans le cadre du dispositif aquitain « Sur la route de l'école... » piloté et financé par

² Scientifique et essayiste français, généticien qui a été membre du Comité consultatif national d'éthique.

³ Chanteuse basque. En outre le comité de parrainage comprend Hubert Reeves, Philippe Meirieu, Maud Fontenoy et Yves Duteil.

⁴ Graine d'aquitaine, Ekolondoï, Planète précieuse, les Petits Débrouillards, Surfrider...

l'ADEME Aquitaine. En contact régulier avec le lycée Sainte Elisabeth, elle le sollicite courant 2008. Une rencontre est alors organisée avec la mairie de Dax pour voir ce qu'il serait possible de faire. L'objectif est de mettre en place un itinéraire de ramassage scolaire à pied ou en vélo : les parents volontaires se relaient pour récupérer les élèves et les accompagner jusqu'à l'école. Ainsi le lycée s'engage à réaliser un diagnostic de faisabilité. La mairie de Dax imprime et distribue aux 12 écoles (maternelles et élémentaires) de sa circonscription un questionnaire, un pour les parents et un pour les enfants (distance entre la maison et l'école, moyen de locomotion utilisé, le temps du trajet, intérêt pour cette action, volonté de s'engager...). 1200 questionnaires sont ainsi distribués par les instituteurs de chaque classe, de chaque école.

Un groupe d'élèves de la classe de Bac pro de deuxième année du lycée Sainte Elisabeth, dans le cadre d'une action professionnelle, a pris en charge le dépouillement des questionnaires, accompagné de l'association « les Petits Débrouillards »⁵ et d'un professeur, Monique Da Silva, en outre membre du Comité de Pilotage du projet Agenda 21. Les élèves travaillent ainsi à l'élaboration d'un diagnostic sur une école sélectionnée selon différents critères (taux de retour des questionnaires, majorité des élèves habitant à moins de 2 km de l'école, volonté d'engagement des parents...). Les élèves réalisent une restitution des possibilités de trajets devant les parents. A eux ensuite de se réapproprier le projet, et de prendre les décisions, avec l'appui méthodologique des Petits Débrouillards pour la mise en œuvre concrète des lignes de Car à Pattes.

Le renforcement des partenariats

Outre les diverses actions mises en place, cette expérience montre la capacité d'un établissement à devenir un acteur du territoire en tant que tel, où la notion de partenariat est primordiale. En effet, un établissement ne doit pas être juste posé sur son territoire. Il ne peut pas vivre s'il ne noue pas des relations avec des partenaires de son territoire, s'il est tourné sur lui-même. Il est aussi essentiel d'apprendre à se tourner vers des partenaires inhabituels. Ainsi, les collectivités sont des partenaires naturels, car on sait qu'elles existent, mais ce ne sont pas des partenariats systématiques. Il s'agit de toujours se poser la question : qu'est-ce que je peux apporter à un partenaire ? Par exemple, au lycée, nous disposons d'outils pédagogiques comme une salle multimédia, pourquoi ne pas l'ouvrir aux demandeurs d'emploi ? » La démarche de partenariat ne s'improvise toutefois pas et il est aussi nécessaire revoir la façon d'aborder les partenaires : « un partenaire n'est pas uniquement un tiroir-caisse ! Il faut savoir aller vers un partenaire avec une proposition de projet à faire ensemble, et pas directement avec une demande de financement ! »

Ainsi, au-delà de ses partenaires financiers (le Conseil régional et l'ADEME), le lycée a su s'entourer de différents partenaires, tels que la communauté d'agglomération du grand Dax, la mairie de Dax, un Civam, diverses associations...un véritable ancrage territorial qui participe à l'esprit « Agenda 21 » dans lequel s'est inscrit le lycée.

⁵ Christophe Marquestaut

-o0o-

Une version plus large de ce document sera prochainement publiée dans la revue « Travail et Innovation » de l'association TRAME (www.trame.org), sous la signature de Frédérique ROSE.

-o0o-

Les missions des Etablissements relevant de l'Enseignement Agricole

Dans le cadre d'une convention, l'Etat attribue cinq missions à ces établissements :

- la mission de formation initiale scolaire ou par apprentissage et la formation continue
- la mission d'animation et de développement des territoires
- l'insertion scolaire, sociale, professionnelle des jeunes et l'insertion sociale et professionnelles des adultes
- la mission de développement, d'expérimentation et de recherche appliquée
- la mission de coopération internationale.